

L'ABEILLE.

391 N^o 217 POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & C^o, Encourgnure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 217.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 28 AOUT 1830.

Vol. III.

Condition: — L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'une ANNEE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 150. classe

De 1830 — Devant se tirer portions sont à la Bourse, Samedi 4 Sept.

PROSPÉCTUS: —

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 " "	3,000	3,000
1 " "	1,800	1,800
1 " "	1,400	1,400
1 " "	1,300	1,300
1 " "	1,008	1,008
6 " "	300	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	300	1,300
156 " "	50	7,800
156 " "	30	4,630
624 " "	6	4,992
7800 " "	4	31,200

8,760 Lots \$73,080

35,400 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30, 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,500, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis au jour 1^o 30 inclusivement, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros: et le billet qui aura les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3	5,000
2, 1 et 3	1,800
3, 1 et 2	1,400
3, 2 et 1	1,200
3, 1 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2^e, 3^e, et 4^e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500.

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir, les 1^{er}, 2^e, et 3^e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$300.

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir, les 1^{er}, 2^e, et 3^e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$200.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir, 3 et le 4, auront droit à \$150.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir, les 1^{er} et le 2^e, auront droit à \$100.

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à \$50.

Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à \$4.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui l'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N^o 118.

Prix des Billets.

Entier \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

9 août

Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Joseph Thibodeau contre ses créanciers.

La cession des propriétés des créanciers de Joseph Thibodeau, notaire public, a été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Longeue-Louis, de C. S. Longeue et Wm. D. Loomis, ait lieu en l'office de G. R. Stringer, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délibérer sur la situation de leurs affaires, et qu'en même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé J. S. PITOT, Juge.

Je certifie ce que dessus.

7 août—14 S. BLOSSMAN, dép. greffier

Les sous-signés viennent de recevoir par les derniers arrivages de la Nouvelle-Orléans, un assortiment de CHAUSSURES, telles que

BOTTINES & SOULIERS PRUNELLES pour dames au genre français; aussi un assortiment de BROUQUINS, SOULIERS et ESCARPINS pour hommes.

3 août J. G. ARRATZA & C^o.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 Juillet 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Dans l'affaire de G. H. Hunter contre ses créanciers.—Sur motion de Mr. Lucius Duncan, conseiller de Peter Laidlaw, créancier dans cette affaire, et sur l'information donnée à la cour de la mort de Kenny Laverty, syndic ci-devant nommé sur les lieux, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 4 Septembre prochain 1830, à l'effet de nommer un autre syndic ou syndics, au lieu et place du dit Kenny Laverty décédé.—Je certifie ce que dessus.

7 août—9 S. BLOSSMAN, D^eputé Greffier.



F. MAUREPAS, Artiste Vétérinaire de l'école d'Alfort.

AYANT déjà exercé dans cette ville, et connu avantageusement de plusieurs habitants, à l'honneur de prévenir ceux qui voudront l'honneur de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une écurie où il recevra les chevaux malades, et ne négligera rien pour leur prompt guérison à des prix très modérés.

Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitants éloignés de la ville, et leur indiquera le moyen de s'en procurer. Il possède également un bon pharmacopée complet les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, cour de Mr. G. Prével. 10 Aout—30

AVIS—Les sous-signés offrent à vendre, dans leur magasin d'encourgnure de la rue St. Pierre et Chartres, en débarquement du navire Birmingham, venant de Bordeaux, les articles suivants: Saucissons de Lyon très-frais et de bonne qualité; Fromage de Gruyère, d'une pâte fort grasse; Anisette surfine de Bordeaux; Liqueurs fines assorties.

7 Aout—3 CLAPIER & MCILOUD.

FROMAGE DE GOSHEN.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le sous-signé, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN. Rue Royale No. 115 28 mai

MARINIS FRAIS récemment reçu et à vendre par F. BOURGIER & C^o 24 Juin. No. 75, rue des Tchapitalas

À VENDRE—Un Moulin vertical à sucre, à très-bon marché, par le sous-signé. Les cylindres ont 24 et 28 pouces français, sur pivots de fer battu. Le moulin est monté en bois.

14 août—4 JUMONVILLE.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

Est parti marron depuis lundi matin, le nom de nation Congo, nommé JAMES, âgé d'environ 35 ans, taille moyenne, bien pris du corps, ayant trois marques de son pays sur chacune de ses joues. Il est depuis 4 à 5 mois dans cette ville et vient de Chartres ses yeux sont rouges; il n'a aucune autre marque distinctive. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le conduira à la geôle.

12 août—31 PIERRE GALE, rue du Bayou, près Remparts.

BILLET PERDU.

Il a été perdu le 7 ou le 8 de ce mois, un billet de la somme de trois-cent quatre-vingt piastres et 29 cents, daté du 12 Juin, à 4 mois, tiré par MM. Mathieu & Pinta, en faveur de A. Blanchet & Co. et endossé par Mr. W. Moore. Le paiement en a été arrêté.

14 août—3

À toutes les personnes qui doivent à la succession de feu sieur Joseph Gauthier, de son vivant marchand quincaillier, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, sont priées de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter des poursuites, que qu'elles soient à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Frey, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire; ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession sont priées de faire connaître le montant de leur compte, ou leur titre de créance, au dit sieur exécuteur testamentaire, ou à Benoît Pignon, avocat, son conseil, à son bureau, en l'étude de Carille Polloc, notaire public, ou chez lui, rue Bourbon, No. 38, entre les rues Ste. Anne et Du Maine. 10 Aout—31

AVIS—ELISABETH JOLY n'étant rendue à la justice du fond de magasin de Quincailerie de feu Joseph Gauthier, situé rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, a formé une société avec le sieur Etienne Radigois, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELISABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les sous-signés informent leurs amis et toutes les personnes qui ont des créances sur la dite succession, qu'ils continuent de leur accorder la même confiance, ils se font toujours servir d'une manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés, que lorsque le dit-magasin appartenait au dit sieur Gauthier.

ETIENNE RADIGOIS, ELISABETH JOLY. 10 Aout—3, ps.

5 Piastres de récompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse A. néerlandaise, (très brune) âgée d'environ 23 ans. 5 pieds 3 ou 4 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, le nez rude; on suppose qu'elle est recueillie dans un des faubourgs Supérieurs.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geôle ou au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3f.

Il a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivants:

UN CHEVAL ROUGE, ayant les quatre pieds et le front blanc, marqué H. W. sur la cuisse du montoir et autres marques illisibles.

UNE VACHE charneigne ayant le ventre et le dos blanc, les oreilles fines et les bouts coupés.

Si d'ici au 24 Août prochain les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour, sur l'habitation susdite, par le sous-signé. EDOUARD GUILLOTTE, 5 août—9

À VENDRE par les sous-signés.—Vin rouge de Médoc, très-bonne qualité, en barriques de 120 litres, en caisses de 12 bouteilles; Liqueurs aux herbes du General Foy, en caisses; Bretagne françaises.

19 Aout—3 J. B. LADATUT.

Etat de la Louisiane.

PAROISSE ST. CHARLES. COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Août prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PIGOU, située en cette paroisse, rive gauche du Mississippi, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux & James Fréret, ex-exécuteurs testamentaires de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, les ESCALIVES ci-dessus décrites, les ANIMAUX, les Outils ARATOIRES, etc. qui dépendent de cette habitation; le tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Bruillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, où elle ne conserve qu'une jargère de dix arpents, et sur laquelle il y a cent quarante arpents de cannes plantées, quatre-vingt-seize arpents de souches et cent sept arpents de maïs, bêtises, maisons de maître, sucrerie et moulin à cannes; le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent.—SAVOIR:

- JOE, Commandeur, âgé de 50 ans,
 - JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans,
 - JEAN LOUIS, Nègre à talents, 35 ans,
 - FRANÇOIS, Charrier et laboureur, 50 ans,
 - JUPIER, do. do. 40 ans,
 - BERNARD, Laboureur, charretier, (allié) 32,
 - JACQUES, Laboureur, 25 ans,
 - WASHINGTON, Laboureur, 30 ans,
 - JOE, Laboureur, 25 ans,
 - CELESTIN, Laboureur, 35 ans,
 - PARIS, Laboureur, 29 ans,
 - JOHN, Tonnellier, de 35 ans,
 - CHARLES, Nègre des champs, 26 ans,
 - VALENTIN, do. do. 35 ans,
 - JOHN, do. do. 25 ans,
 - SAM WILLIAMS, do. do. 28 ans,
 - ADISSON, Laboureur, 24 ans,
 - SAM, Nègre des champs, 40 ans,
 - FRANK, do. 35 ans,
 - HERBON, do. 28 ans,
 - CHESTERFIELD, do. 25 ans,
 - JOHN HIO, do. 45 ans,
 - BILL, do. 16 ans,
 - AUGUSTE, do. 15 ans,
 - NAT, Nègre des champs, 14 ans,
 - PHILIPPE, do. (infirme) 68 ans,
 - MICHEL, do. do. 75 ans,
 - LUCIEN, Nègre des champs, 23 ans,
 - CHLOE, do. do. 30 ans,
 - LENA, fille de Chloé, âgée de 7 mois,
 - FANNY, négresse orpheline, 4 ans,
 - CHRISIE, cuisinière, 35 ans,
 - MARIANNE, hospitalière, 73 ans,
 - CHARLOTTE, Nègre des champs, 22 ans,
 - HENRIETTE, do. do. 26 ans,
 - BALLY, do. do. 25 ans,
 - MARY, do. do. 28 ans,
 - ADÉLAÏDE, do. do. 14 ans,
 - LOUISE, do. do. 40 ans,
 - MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans,
 - SUCKY, négresse des champs, 15 ans,
 - MANSA, do. do. 65 ans.
- Les Animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation. Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS.—

10. Treize mille piastres comptant.

20. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquit des vendeurs, comme suit:

Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 9 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

En par l'acquéreur payant à la dite banque un intérêt de neut pour cent par an et se conformant à ses réglemens.

30. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James P. Fréret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs.

Les actes de vente, de quittance, main levée d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND, Juge ex-officio encauteur.

AVIS—On offre à frêt, pour New-York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens.—S'adresser rue Royale, No. 116.

18 Juin.

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN.—Le sous-signé offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215,

39 caisses Fromages de Goshen, 26 barriques beurre do.

regus par le navire Frances, de New York, 27 Juil. BERNARD TURPIN.

AVIS—Le sous-signé, exécuteur testamentaire de feu C. F. J. Bellanger-Debouck, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui auraient à lui devoir de payer immédiatement entre ses mains.

P. BOURG, Encourgnure des rues de l'hôpital et des Remparts 10 Aout—3, 1134

MILLE livres de riges Cuivre à vendre S'adresser à 24 Juillet FORESTIER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge-président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 24 août, à 5 heures, sur les lieux, rue du Canal, entre les rues St. Charles et Baronne, une commodité d'aujourd'hui, deux tables à manger et deux tables de laque du même bois, une table carrée, un miroir une pendule, une douzaine vieilles chaises, un lot de chaises, deux tables à toilette, un cabinet avec des carafes, un lot de sautoire etc. etc. —saiss à la poursuite de Camise Porter. 14 août L. DAUNOY, Marshal.

John Hoffman contre le steamboat Plaquemine, capitaine Curry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLAUQUEMINE, ses appareils et fournitures. Saiss dans l'affaire ci-dessus.

24 juillet L. DAUNOY, Marshal.

Joseph Charles contre P. Pascal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi, 30 août prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, un LOT DE TERRE avec les bâtimens qui s'y trouvent, situé rue Toulouse, entre Chartres et Levée, mesurant 32 pieds 6 pouces de front, sur 68 pieds 9 pouces de profondeur, borné d'un côté par la maison de Mr. T. Second, et de l'autre par la propriété de Mr. A. Belle. La dite propriété saiss dans l'affaire ci-dessus.—L. DAUNOY, Marshal. 31 juillet.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Cbs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrie vs. le Bateau à Vapeur Plaquemine—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes et intéressées d'avoir à comparaitre dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants.

31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS—Le sous-signé a l'honneur d'annoncer au public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance; il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301. 13 Juillet.—10 JEAN GUADIE.

Le sous-signé vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir:

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à \$1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à \$1 la bile.

Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do.

Vomi-Purgatif do. do. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Frenck à \$4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patente, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines EN Gros et en Détail.

Les sous-signés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDICINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

F. C. BOURCIER & Cie, Rue des Tchapitalas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qui on veut bien leur confier.

26 mai

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thou poulous, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menageries. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelats, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 6 m. W. C. QUIRK.

\$20 DE RECOMPENSE. PARTI MARRON de chez le sous-signé, le nègre nommé NED, boulanger, appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner aux dits esclaves, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

17 juillet—4f. DESDUNES POINCY, Rue du Maine.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE. Joseph Thibodeau contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire susdité a été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Beghers notaire public, Mardi le 31 de mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite cour. 31 juillet—3 J. L. LEWIS, Greffier.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Agence de Bordeaux.

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité

75 caisses fruits à l'eau de vie,

25 do. liqueurs supérieures, D'importations antérieures.

200 bucs. vin de Bordeaux,

14 pipes eau de vie de Cognac,

70 barils do. blancs, sans preuve

600 caisses vin rouge et blanc,

25 balles de lignes assorties,

10 do. brain jaune pour moustaicair

8 do. coutil fil et coton,

10 do. fil de rennes,

15 malles eau de cologne,

4 balles écritures en lièges,

4 caisses cordons à l'huile, &c. &c. 2 Juin—3

HUNDRED THOUSAND HAVR Segars, received by the Charriot for sale at the Hotel des Et-rangers, in ses, quarter boxes &c. Ap 27—3 BACHE CONSTANT

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par FORESTIER, Pharmacien.

28 Juin

Changeement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-aps.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressée, afin de voir rayer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sothène Altain comme sécurité, savoir: l'une avec Phileton Favrot, comme juge de Paroisse d'Ourlet Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-ne